

Procès-verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale du 16 septembre 2023 à Marignane

Les délibérations des commissions se font sous réserve de leur validation par le CDN et ne seront rendues exécutoires qu'après celle-ci.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : autres membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne-Rhône-Alpes : Anne-Solange DESSERTINE (ASD secrétaire de la CTN).

Bourgogne-Franche-Comté : Joël ABISSE (JA)

Bretagne Pays de la Loire : Anne CORBE (AC).

Centre-Val de Loire : Christian JOLIVET (CJ).

Corse : Arnaud ZARAGOZA (AZ).

Grand Est : Laurent MARCOUX (LM 1^{er} Vice-Président de la CTN).

Hauts-de-France : Jacques BASSO (chargé des finances de la CTN, représenté par Jean-Pierre LANCELLE - JPL).

Île-de-France : Christian SAVARY (CS).

Martinique-Guyane : Georges ORTOLÉ (représenté par Pascal Yan (PY)).

Normandie : Adrian DAVID (AD).

Nouvelle-Aquitaine : Marc DAMESTOY (MD).

Nouvelle-Calédonie : Jean-Marc MASSON (JMM).

Occitanie : Xavier XUEREB (représenté par Jean-Pierre MONTSENY (JPM)).

Polynésie française : Pascal LE COINTRE (représenté par Yvon FAUVEL (YF)).

Sud : Alain BEAUTE (AB)

Excusés :

Grégory POIRIER (Président de la CTN)

Guadeloupe : Laurent BLANQUART (LB) excusé.

Réunion : Éric CRAMBES (EC) excusé.

Sont également présents :

Philippe MARTINOD (PM 2^e Vice-Président de la CTN).

Patrick LAMERAT (PL 3^{ème} Vice-président de la CTN).

Hervé CORDIER (HC Délégué du Collège des IFN).

Jean-Pierre MONTSENY (JPM référent recycleurs).

Jean-Pierre VIGNOCCHI, IN.

Jean-Claude JONAC, IN.

Patrick DUMAS, IN.

Cyrian BOISFARD, IN

Maurice GORET, IN.

Paul TERRIER, IN.

Frédéric BOUTONNET, INS.

Sébastien GARREC, INS.

La réunion est animée par Laurent MARCOUX, 1^{er} vice-président de la CTN

1.- Mot du président (LM)

LM excuse Grégory Poirier, retenu pour raison professionnelle impérative, et il anime donc cette réunion. Pour le GP à 17 ans, nous sommes en attente d'une réponse du ministère des sports et l'entrée en formation MF1 à 17 ans est envisageable si la réponse du ministère est positive.

2.- Approbation du PV de la CTN de mai 2023 (LM)

PV adopté à l'unanimité avec la modification pour HC (présent au lieu d'excusé).

3.- Avancement du groupe de travail numérisation des supports pédagogiques (PM)

1-Numérisation supports formations numériques

Présentation :

- Connexion depuis son compte FFESSM
- La page d'accueil
- Espace flash infos
- Espace partenaires

- Contenu de formation Niveau 1
 - ✓ Accès aux différents chapitres
 - ✓ Accès aux vidéos
 - ✓ Accès à votre tableau de bord
 - ✓ Version anglaise

- Plateforme de management E- Learning
 - ✓ Espace statistiques- Par club- Par date -Nombre de connexions
 - ✓ Espace communication- Emailing -Blog ...

Travaux en cours :

Dans le contenu formation niveau 1, réalisation d'un QCM final.

Dans la plateforme Management, création d'une base de données permettant d'associer les encadrants à leur club. Objectif, donner des droits d'administrateur aux encadrants pour le suivi des élèves de leur club.

Intégration sur la plate forma E- Learning des vidéos sur le matériel de Daniel Mell

2- Espace MFT :

Travaux en cours pour pouvoir à nouveau télécharger le MFT en un seul fichier.

3- Calendrier stages et examens régionaux et national :

Les CTR sont invités à mettre à jour le calendrier sur le site de la CTN en mettant à jour leurs stages et examens saison 2023/2024

La notion d'environnement est bien présente tout au long du cursus e-learning N1 et ne fait pas l'objet d'un paragraphe à part.

La version anglaise est sortie.

La plateforme permet de comptabiliser le nombre de personnes qui se sont connectés : 4875 à ce jour. Cet outil permet aussi un certain nombre de possibilités et en particulier celle de faire des blogs.

Le but est aussi de pouvoir identifier des moniteurs par club afin de leur transmettre des informations. Il est nécessaire de travailler sur la forme pour avoir un packaging commun (Ex : vidéo de Daniel Mell sur matériel).

Problème de téléchargement du MFT la semaine dernière.

PM rappelle que les CTR doivent mettre à jour leurs calendriers sur google agenda.

4.- Présentation du contenu théorique N2 pour e-learning (FB) **(Commande CTN dans le cadre du cursus INS)**

FB présente à l'ensemble de la CTN sa réflexion sur le e-learning N2. Un débat s'instaure entre FB et les IN. HC notifiera à FB l'acceptation par les IN présents de sa production.

5.- Avancement du groupe de travail BEPPA (JPM)

- Cf PPT
- E3 + BEPPA = E4
- Projet équivalence UC1 du CC DEJEPS (gestion par les politiques).
- Le MF1 associé peut-il s'inscrire au BEPPA ? :
Rappel : ce point a fait l'objet d'un vote lors de la CTN du 6 mai 2023 : « Vote pour interdire l'accès au BEPPA et MF2 pour les moniteurs associés : VOTE POUR à l'unanimité »
- Un long débat s'engage sur les différences de contenus théoriques entre le BEPPA et le MF2. La conclusion est que la proposition de JPM impacte directement les contenus théoriques du MF2 si l'on souhaite rester en modulaire. JPM propose de faire évoluer les contenus MFT sur la plongée profonde.
Il est demandé une consultation des régions sur les contenus BEPPA et MF2 et de faire remonter les informations à JPM, afin de rester dans le modulaire. Quels éléments doit-on extraire des contenus BEPPA et MF2 pour aboutir à un contenu commun ?

6.- Avancement du groupe de travail TSM (PY)

Cf PPT

PY rappelle que le groupe de travail a souhaité que le TSM soit la partie tutorat du MF2 et s'inscrive dans un complément avec le BEPPA pour l'obtention du MF2.

Le TSM ne peut se passer que lors d'une session MF2.

PY demande la mise au vote des points suivants:

- Le TSM peut-il constituer un binôme d'épreuves d'examen MF1 ? VOTE OUI à l'unanimité.
- La suppression dans le MFT de la mention « en première lecture » pour l'attribution du TSM. VOTE OUI à l'unanimité.
- Le TSM peut-il se présenter sans délai pour passer le groupe 2 du MF2 ? VOTE OUI à l'unanimité.
- Suppression de la condition de temps de validité des groupes ? Un débat s'engage et cette question est reportée à une prochaine CTN.

7.- Création du groupe de travail CTN à la demande du CDN : "conduite à tenir en cas de remontée anormale et/ou de rupture de palier" (LM)

Ce groupe de travail sera mis en place, selon le souhait du CDN.

8.- Modification MFT (LM)

Cf ppt.

Il reste encore quelques mises à jour ou incohérences à corriger sur le MFT.

La récupération des documents sources du MFT a enfin abouti de puis plusieurs mois et c'est AZ qui est chargé d'effectuer les modifications :

- Il faudra penser à mettre l'autorisation parentale éclairée dans le MFT.
- Mettre un lien directement sur le site de Légifrance afin de disposer de la version en vigueur du CDS.
- Faire un tableau récapitulatif des âges et des niveaux afin d'éclaircir les modifications effectuées (ASD)

Pour rappel :

L'examen GP peut être passé à 17 ans mais les prérogatives de GP ne peuvent s'exercer qu'à partir de 18 ans. Attention ce GP obtenu avant 18 ans n'est pas PA 60. Il ne peut donc pas passer le DP-N5.

Pour les initiateurs, l'entrée en formation peut se faire à partir de 15 ans mais les prérogatives de DP ne pourront s'exercer qu'à partir de 18 ans

Il est proposé au vote la modification des coefficients pour l'initiateur : coef 3 pour la pédagogie pratique et coef 2 pour la pédagogie organisationnelle. VOTE OUI à l'unanimité (Penser à changer le bordereau).

Il est proposé pour l'initiateur à 15 ans que les plongées en autonomie accompagnée soient compatibles dans les 12 plongées. VOTE OUI à la majorité

Il est proposé de modifier les conditions de candidatures à l'initiateur et de remplacer les 12 plongées en autonomie par 12 plongées après le PA 20. VOTE OUI à la majorité.

Entrée en formation MF1 : avoir 18 ans et avoir le N3 à l'examen. VOTE OUI à la majorité. Il reste à travailler sur un cursus pour le PA60 qui n'existe pas actuellement.

Proposition de supprimer les 3 ans pour l'initiateur en capitalisation VOTE OUI à la majorité.

9.- Collège des instructeurs nationaux (HC)

Validation de fin de cursus pour les INS suivants avec leurs numéros :

IN 216 Sébastien ALLEGRE
IN 217 Magali FREY
IN 218 Florian HAMON
IN 219 Stéphane LAROCHE

Les dossiers INS sont à envoyer avant le 7 octobre 2023 au président de la CTN et au délégué du CIFN.

Demande des régions :

1 AURA
1 IDF
1 SUD
1 BFC
1 BPL
1 OCC

Les postes seront demandés par le président de la CTN au CDN en tenant compte des priorités régionales.

Le séminaire 2023 des IN aura lieu à Lyon.

Evolution des signes en plongée :

- Validation des signes sur la déco : VOTE OUI à l'unanimité
- Utilisation de la vidéo : VOTE OUI à l'unanimité
- Signes proposés pour les chiffres : proposition non retenue
- Signe OK surface : demande de garder le signe déjà existant

10.- Coursus recycleurs : création cursus plongeur CCR diluant air no deco 30m et modifications pour cursus de moniteurs CCR trimix (JPM)

JPM demande l'accord pour créer un cursus plongeur CCR diluant air no deco 30m : VOTE OUI à l'unanimité.

JPM demande la modification dans le MFT du cursus de moniteur CCR Trimix : VOTE OUI à l'unanimité.

11.-Reconnaisances diplômes ANMP : TIV, sécurité en plongée et recycleurs (LM)

Le TIV ANMP peut être reconnu s'il est à jour de sa licence FFESSM, s'il est présenté par le président du club et s'il suit un stage de réactivation. VOTE OUI à l'unanimité sous réserve de réciprocité.

Pour les cursus recycleurs : l'ANMP a repris les cursus FFESSM.

La question du secourisme sera abordée à la prochaine CTN de janvier 2024.

12.- Nom de la prochaine session MF2 (LM)

Le nom retenu pour la promotion MF2 2024 est celui de Claude ARZILLIER.

13.- Questions diverses

- Question de l'Occitanie : est-il possible de dupliquer la fiche des aptitudes 50m du MF2 pour séparer l'enseignement à 50 m et l'IPD qui peuvent de pas avoir été validées le même jour ? VOTE OUI à l'unanimité.

Prochaine CTN : janvier 2023

La secrétaire de la CTN

Anne-Solange DESSERTINE

Le Président de la CTN

Grégory POIRIER